

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-04-08/20 Vente d'un bien communal au 31 rue d'Avelin – mise à jour

Monsieur le Maire rappelle que le bien situé au 31 rue d'Avelin à Pont-à-Marcq a fait l'objet d'une première délibération en septembre 2021 (D2021-09-16/04) actant la volonté du Conseil Municipal de procéder à sa mise en vente.

Monsieur le Maire rappelle également que le prix a été fixé par délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 24 février 2022 à 285.000 euros après passage des domaines.

Monsieur le Maire rappelle aussi que par délibération D2022-06-02/06 de juin 2022, le Conseil Municipal a acté un prix de vente à 280.000 euros après négociation avec les exploitants de la crèche qui avaient alors présent un projet d'achat. Ce projet d'achat a été maintenu et confirmé. La délibération D2022-09-29/09 a donc entériné le prix de vente définitif à 280 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le Conseil Municipal par sa délibération D2026-02-11/02 a fixé un prix à 300.000 euros avant retour de l'évaluation des Domaines.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'évaluation des Domaines réalisée le 17/02/2026 (reçue le 04/03/2026) propose un prix de vente à 286.000€ (Annexe n°10).

Monsieur le Maire propose donc de maintenir définitivement le prix de vente à 300.000€ pour les mêmes raisons qu'évoquées en février soit la forte attractivité du secteur et le comportement du marché immobilier.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner le prix de 300.000€ ;

- L'autoriser à communiquer la mise en vente de ce bien communal ;
- L'autoriser à entrer en négociation avec les potentiels acquéreurs ;
- L'autoriser à réaliser la vente au prix fixé ;
- L'autoriser à signer tout document afférent à cette vente ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire selon les dispositions de la présente.

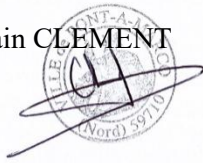
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

